

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2022

Date de la convocation: 18 Mai 2022

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE (sauf points 2.2, 2.6, 2.10, 2.12, 2.16), Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier: M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, Mme Anna MAZIER, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

<u>Ligny-le-Ribault</u>: Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO <u>Marcilly-en-Villette</u>: M. Hervé NIEUVIARTS, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette: M. Denis TREMAULT

Sennely: M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS: M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Anne LINGARD à M. Didier BRAULT,

Mme Béatrice DE RUYVER à M. Hervé NIEUVIARTS

Absents excusés: M. Jean-Paul ROCHE quitte la salle pour les points (2.2, 2.6, 2.10, 2.12, 2.16), Lionel DUPLAIX

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Monsieur Jean-Paul ROCHE informe les membres de l'Assemblée que deux points supplémentaires ont été déposés sur table et demande l'autorisation de les ajouter à l'ordre du jour.

Unanimité pour ajouter les deux points supplémentaires 3.3 et 3.4.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum, MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

L'adoption du procès-verbal de la séance de Conseil communautaire du 12 avril 2022 est reportée à la prochaine séance.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Signature de la nouvelle convention remplaçant les anciens avenants entre le GIP RECIA et Monsieur le Président de la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer la nouvelle convention avec le GIP RECIA et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

2. FINANCES et ACHATS

2.1 Adoption du compte de gestion 2021 du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants, et donne quitus au comptable public pour sa bonne gestion :

		Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	642 509,04		-318 938,08	323 570,96
Fonctionnement	1 716 566,70	700 000,00	797 596,39	1 814 163,09
TOTAL	2 359 075,74	700 000,00	478 658,31	2 137 734,05

2.2 Adoption du compte administratif 2021 du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice	
Dépenses d'investissement	4 032 871,48 €	1 573 624,31 €	210.020.00.6	
Recettes d'investissement	4 032 871,48 €	1 254 686,23 €	-318 938,08 €	
Dépenses de fonctionnement	9 936 144,70 €	8 047 481,63 €	707 506 30 6	
Recettes de fonctionnement	9 936 144,70 €	8 845 078,02 €	797 596,39 €	

2.3 Affection du résultat 2021 du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AFFECTE les résultats de l'exercice 2021 du budget principal y compris le résultat du budget annexe « Prestations de services » comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 872 454,96 €
- > Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 872 454,96 €;
- Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 1 000 000,00 €.
- L'excédent d'investissement de 323 570,96 € est repris en recettes au compte 001 «Résultat d'investissement reporté».

2.4 Vote du budget supplémentaire 2022 : budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 24 VOIX POUR, et 2 abstentions : Mme Gabrielle Bremond et M. Jean-Frédéric Ouvry, ADOPTE le budget supplémentaire 2022 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BS 2622	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	1 644 779 €	38 907 €	1 683 686 €
Chapitre 012 Charges de personnel	1 414 898 €	37 863 €	1 452 761 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	3 087 348 €		3 087 348 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	2 145 197 €	36 227 €	2 181 424 €
Chapitre 66 Charges financières	93 265 €		93 265 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 500 €		1 500 €
Total Dépenses Réelles	8 383 987 €	112 997 €	8 499 984 €
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	513 251 €	1 416 961 €	1 930 212 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	194 073 €	14 089 €	208 162 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	9 094 311 €	1 544 047 €	10 638 358 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BS 2022	TOTAL
Chapitre 013 Atténuations de charges	1 500 €		1 500 €
Chapitre 70 Ventes Produits	642 372 €	34 286 €	676 658 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	6 496 955 €	485 411 €	6 982 366 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	1 523 319 €	24 350 €	1 547 669 €
Chapitre 75 Autres produits	3 601 €		3 601 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	15 000 €		15 000 €
Chapitre 78 Reprises sur provisions	410 000 €		410 000 €
Total Recettes Réelles	9 092 747 €	544 047 €	9 636 794 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	1 564 €		
002 Résultat de l'exercice N-1		1 000 000 €	
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	9 094 311 €	1 509 761 €	10 604 072 €

2.5 Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe ZAE Chavannerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus au comptable Public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée l'investissement exercice 2021	Résultat l'exercice 2021	Résultat 2021	de	clôture
Investissement	53 118,83				4	3 118,83
Fonctionnement	1 377,31					1 377,31
TOTAL	54 496,14				5	4 495,14

2.6 Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2021 qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	442 097,83 €	302 028,53 €	0.00
Recettes d'investissement	442 097,83 €	302 028,53 €	0,00
Dépenses de fonctionnement	398 456,31 €	302 028,53 €	0.00
Recettes de fonctionnement	398 456,31 €	302 028,53 €	0,00

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2021.

2.7 Affectation du résultat 2021 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AFFECTE les résultats de clôture 2021 du budget annexe ZAE Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 377,31 €
- Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 53 118,83 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

2.8 Vote du budget supplémentaire 2022 : budget annexe ZAE Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le budget supplémentaire 2022 du budget annexe ZAE Chavannerie II de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DEPENSES DE RONCTIONNEMENT	16.P- 2022	BS 2022	TOTAL
Chapitre 011 Charges caractère général	84 000 €	1 377,31 €	85 377,31 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	50 €		50€
023 virement section d'investissement		-	
042 Opération d'ordre entre sections	302 029 €	-	302 029 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	386 079 €	1 377,31 €	387 456,21 €

RECEITES DE FONCTIONNEMENT	BY 2022	BS 2022	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	87 841 €	56 199,00 €	144 040 €
Chapitre 75 Autres produits			
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections	298 238 €	-56 199,00 €	242 039 €
Chapitre 002 Résultat N-1		1 377,31 €	1 377,31 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	386 079 €	1 377,31 €	387 456,31 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BS-2022	TOTAL
Chapitre 16 Remboursemt d'emprunt	3 791 €	109 317,83 €	113 108,83 €
Chapitre 21 Immos corporelles			
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	298 238 €	- 56 199,00	242 039 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	302 029 €	53 118,83 €	355 147,83 €
RECEIPTS D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BS 2022	TOTAL.
021 Virement de la section de fonctionnement			
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	302 029 €		302 029 €
001 Résultat n-1		53 118,83 €	53 118,83 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	302 029 €	53 118,83 €	355 147,83 €

2.9 Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe Prestations de service

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Prestations de service pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus au Comptable public pour sa bonne gestion :

	l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	54 172,46		4 119,41	58 291,87
TOTAL	54 172,46		4 119,21	58 291,87

2.10 Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe Prestations de service

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe Prestations de service pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice	
Dépenses de fonctionnement	71 672,46 €	16 311,59 €	4 110 41 0	
Recettes de fonctionnement	71 672,46 €	20 431 €	4 119,41	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2022.

2.11 Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe budget annexe du SPANC pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus au Comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat 2021	de l'exercice	Résultat de clôture 2021
Investissement	1 319,76			1 429,59	2 749,35
Fonctionnement	48 036,93			-5 249,66	42 787,27
TOTAL	49 356,69			-3 820,07	45 536,62

2.12 Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	43 043,69 €	2 820 €	1 420 50 C
Recettes d'investissement	43 043,69 €	4 249,59 €	1 429,59 €
Dépenses de fonctionnement	105 308,93 €	56 452,35 €	5,040,66,6
Recettes de fonctionnement	105 308,93 €	51 202,69 €	- 5 249,66 €

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2021.

2.13 Affectation du résultat 2021 du budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AFFECTE les résultats 2021 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de €
- Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 42 787,27 €.
- Section d'investissement :
- L'excédent d'investissement de 2 749,35 € est repris en recettes au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

2.14 Vote du budget supplémentaire 2022 : budget annexe du SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le budget supplémentaire 2022 du budget annexe du SPANC de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BS 2022	TOTAL.
Chapitre 011 Charges à caractère général	. 13 044 €	11 268 €	24 312 €
Chapitre 012 Charges de personnel	42 270 €	- 15 069 €	27 201 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	360 €		360 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	800 €		800 €
023 virement à la section d'investissement		12 786,27 €	12 786,27 €
042 Opération d'ordre entre sections	4 727 €	-	4 727 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	61 201 €	8 985,27 €	70 186.27 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BS 2022	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	61 201 €	- 33 802 €	27 399 €
Chapitre 002 Résultat N-1		42 787,27 €	42 787,27 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	61 201 €	8 985,27 €	70 186,27 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BS 2022	TOTAL
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	4 727 €	15 535,62 €	20 262,62 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert		-	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	4 727 €	15 535,62 €	20 262,62 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BS 2022	TOTAL
021 Virement de la section de fonctionnement		12 786,27 €	12 786,27 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	4 727 €		4 727 €
001 Résultat n-1		2 749,35 €	2 749,35 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	4 727 €	15 535,62 €	20 262,62 €

2.15 Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe Office de tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Office de tourisme pour l'exercice 2021, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus au comptable Public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée l'investissement exercice 2021	Résultat d l'exercice 2021		Résultat 2021	de	clôture
Investissement			76 705,9	6		7	6 705,96
Fonctionnement			29 516,5	6		2	9 516,56
TOTAL			106 222,5	2		10	6 222,52

2.16 Adoption du compte administratif 2021 du budget annexe Office de Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe office de tourisme pour l'exercice 2021 qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	155 000 €	3 294,04 €	
Recettes d'investissement	155 000 €	80 000 €	76 705,96
Dépenses de fonctionnement	128 829 €	114 382,66 €	20.74.74
Recettes de fonctionnement	128 829 €	143 899,22 €	29 516,56

2.17 Affectation du résultat 2021 du budget annexe Office du Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AFFECTE les résultats de clôture 2021 du budget annexe Office du tourisme comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 29 516,56 €
- Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 76 705,96 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

2.18 Vote du budget supplémentaire 2022 : budget annexe Office du tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Office du tourisme de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	HS 2022	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	44 898 €	8 564,00 €	
Chapitre 012 charges de personnel	103 143 €		
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3 110 €		J.
023 virement section d'investissement		20 908,56 €	
042 Opération d'ordre entre sections	500 €	44,00 €	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	151 651 €	29 516,56 €	

RECEITES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	B.5-2022	TOTAL
Chapitre 73 Taxe de séjour	58 000 €		
Chapitre 74 Dotations et participations	93 651 €		
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections			
Chapitre 002 Résultat N-1		29 516,56 €	
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	151 651 €	29 516,56 €	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BF 2022	BS 2022	TOTAL
Chapitre 20 immos incorporelles	12 000 €		
Chapitre 21 Immos corporelles	58 500 €	-19 440,88 €	
Restes à réaliser 2021		117 099,40 €	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	70 500 €	97 658,52 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BS 2022	TOTAL
021 Virement section fonctionnement		20 908,56 €	
13 Subventions	70 000 €		
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	500 €	44,00 €	
001 Résultat n-1		76 705,96 €	
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	70 500 €	97 658,52 €	

2.19 Convention de remboursement du coût des aménagements routiers pris en charge par la CA Orléans Val de Loire devenue Orléans Métropole pour l'accueil de l'entreprise IKEA à Ardon

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE les termes de la convention de reversement à Orléans Métropole pour l'installation de l'entreprise IKEA à Ardon, zone de Limère, et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer ainsi que toute pièce afférente.

2.20 Reprise d'une provision pour risque

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, REPREND la provision pour risques à hauteur de 410 000 euros en 2022, dès signature de la convention précitée par les deux parties. Cette reprise de provision est inscrite au compte 7865 « reprise sur provisions » du budget primitif 2022.

2.21 Demande de subvention d'aide de soutien aux études PVD par la Banque des Territoires – Mission relative à l'étude plan de mobilité simplifiée

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, SOLLICITE une subvention de 2 695,00 € H.T. soit 10 % du montant du projet selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	Recettes (€ H.T.)	H.T.
Etude	26 950,00 €	PVD	2 695,00 €
	·	10%	,
		Etat ADEME	18 865,00 €
		70%	,
		Autofinancement	5 390,00 €
		20%	
Total	26 950,00 €	Total	26 950,00 €

2.22 Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2022 complémentaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le projet d'aménagement de voirie Chemin de Mérignan pour un montant de 329 750 € H.T, ainsi que le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	312 500 €		DSIL 2022	65 950 €
Maîtrise d'œuvre	17 250 €			
			AUTOFINANCEMENT	263 800 €
Total	329 750 €		Total	329 750 €

Une subvention de 65 950,00 € est sollicitée auprès de l'État, correspondant à 20 % du montant du projet.

3 - AMENAGEMENT

3.1 Avenant n°2 à la Convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE l'avenant n°2 à la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire et la Communauté de Communes des Portes de Sologne permettant à cette dernière de continuer à octroyer des aides économiques aux entreprises du territoire pour la période allant du 30 juin 2022 au 31 décembre 2022.

3.2 Engagement de la déclaration de projet valant mis en compatibilité du PLU de Ligny le Ribault

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, PROCÈDE par la présente délibération à la déclaration d'intention relative au projet d'hébergement de colocation pour séniors avec mise en compatibilité du PLU de LIGNY-LE-RIBAULT et ENGAGE la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de LIGNY-LE-RIBAULT afin de permettre la création d'un hébergement de colocation pour séniors, conformément aux articles L.153-54 à L.153-59 et L.300-6 du code de l'Urbanisme et ce, dans le respect des principes énoncés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme.

3.3 Engagement de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de La Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PROCÈDE par la présente délibération à la déclaration d'intention relative au projet de parc photovoltaïque avec mise en compatibilité du PLU de La-Ferté-Saint-Aubin, telle que développée ci-dessus ;

ENGAGE la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de La-Ferté-Saint-Aubin afin de permettre la création d'un parc photovoltaïque, conformément aux articles L.153-54 à L.153-59 et L.300-6 du code de l'Urbanisme et ce, dans le respect des principes énoncés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme.

3.4 Engagement de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU d'Ardon

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PROCÈDE par la présente délibération à la déclaration d'intention relative au projet de parc photovoltaïque avec mise en compatibilité du PLU de Ardon telle que développée ci-dessus ;

ENGAGE la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Ardon afin de permettre la création d'un parc photovoltaïque, conformément aux articles L.153-54 à L.153-59 et L.300-6 du code de l'Urbanisme et ce, dans le respect des principes énoncés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme.

4. QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 21 h 30.

La Ferté Saint-Aubin, le 25 mai 2022 Le Président, Jean-Paul ROCHE